

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025 à 20 H 30

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 7 novembre 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Douze) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents(tes) au moment du vote (Sept dont un pouvoir) :

M. Pascal DANCETTE (pouvoir donné à Mme Marine MATA)

Mme Marion CHOFFEL

M. Yves DELORME

Mme Lucie DANCETTE

Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. David LESUR

Délibération n° 2025.048 : Mise à jour du tableau des effectifs : création de postes

Madame Marine MATA Adjointe aux Finances et aux Ressources Humaines expose que, suite à l'audit qui a été réalisé par la société Kaciléo sur l'organisation des services de la commune, il est nécessaire de créer un poste de chef de service périscolaire, au grade d'animateur, qui sera chargé de diriger, encadrer et coordonner le service périscolaire de la commune.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal, d'approuver cette proposition de création de postes et d'autoriser Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches pour procéder au recrutement de ce nouvel agent.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour encadrer le service périscolaire de la commune,

Considérant la nécessité de créer un poste d'Animateur à compter du 1^{er} décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'animateur à temps complet (durée : 35/35^{ème}) à compter du 1er décembre 2025 dans le cadre d'emplois de animateurs accessible seu
conditions de qualification définies par le statut
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 069-216901892-20251113-2025_000048-DE

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 13 Novembre 2025

Le secrétaire de séance
David LESUR



Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 17/11/2025
Affiché le : 17/11/2025